

N° 2024-041

**DETERMINIATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU ET FIXATION DU
NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENT**

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-sept mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 14 mars, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI Michel est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, LIMONTA VERTHIER Muriel, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose,

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, , TRAISSARD Robert, VIBERT Christian, VILLIBORD Guillaume.

Absents excusés :

Mme ASTIER Fabienne, FAGGIANELLI Evelyne (donne pouvoir à Mme BERARD), FAVRE Maryse (donne pouvoir à M. FAVRE), VILLIEN Michelle (donne pouvoir à M. GOSTOLI)

MM. MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à Mme GONTHIER-MAIRONI), SILVESTRE Jean-Louis (donne pouvoir à M. HANRARD)

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

dont pouvoir : 5

Le Président expose que le bureau est composé du Président, des Vice-Présidents et le cas échéant d'autres membres.

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, la composition du bureau est déterminée par délibération de l'organe délibérant.

Le nombre de Vice-Présidents est déterminé par le Conseil sans que ce chiffre ne puisse être supérieur à 20% de l'effectif soit 6. Toutefois, le Conseil à la majorité des 2/3 (soit 18 voix) peut désigner un nombre supérieur de Vice-Présidents à concurrence de 30% de son propre effectif, soit 8.1 arrondi à l'entier supérieur, soit 9.

Le Président rappelle que le conseil communautaire lors de sa séance du 8 juillet 2020 a fixé le nombre de Vice-Présidents à 5 ainsi que la composition du bureau communautaire comme suit :

- le nombre de Vice-présidents du Bureau de la Communauté de Communes des Versants d'Aime à 5
- le nombre de conseillers délégués du Bureau de la Communauté de Communes des Versants d'Aime à 4
- le nombre des autres membres du Bureau de la Communauté de Communes des Versants d'Aime à 3

Le Président propose au Conseil de porter le nombre de Vice-Présidents à 6.

Le nombre de conseillers délégués du Bureau de la Communauté de Communes, soit 4, ainsi que le nombre des autres membres, soit 3, restent inchangés.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 26
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 26
- nombre de votes « pour » : 26

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis du bureau communautaire du 12 mars 2023,

FIXE le nombre de Vice-présidents du Bureau de la Communauté de Communes des Versants d'Aime à 6

FIXE le nombre de conseillers délégués du Bureau de la Communauté de Communes des Versants d'Aime à 4

FIXE le nombre des autres membres du Bureau de la Communauté de Communes des Versants d'Aime à 3

FAIT ET DELIBERE LE 27 MARS 2024.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTOISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX